

DIFFÉRENCE - Pôle santé

3^e TRIMESTRE 2011

EDITO

Officines de pharmacie, une fenêtre s'entrouvre sur les SPF pour permettre l'acquisition ou la transmission d'officines dans des conditions fiscales plus optimales.

Téléchargez en page 4 les supports d'animation des deux conférences que nous avons animées au Forum Pro Santé :

- « EIRL, SARL, SEL... quels sont les réels intérêts et les écueils des différentes structures juridiques »
- « Toutes les solutions pour réduire les frais généraux de votre cabinet »

Ophtalmologistes, retrouvez-nous à la 2^{ème} journée du Syndicat National des Ophtalmologistes de France sur le thème « Médecin et Entrepreneur » à Paris, le 10 septembre 2011.

Afin de vous accompagner et de vous conseiller dans tous les moments de votre vie professionnelle, les membres du pôle santé sont à votre disposition.

Bonnes vacances à tous.

Marie-France PERRIN - CAPEC / mfperrin@capec.fr

SOMMAIRE

Edito P1

Actu du Pôle santé P1

- *Différence participe à la journée du SNOF (Syndicat National des Ophtalmologistes de France)*

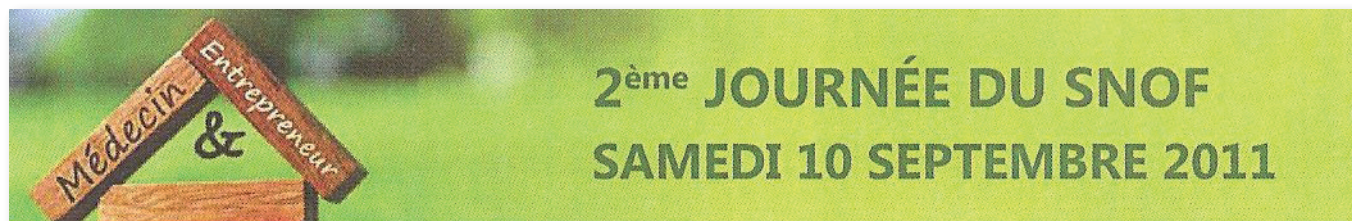
Dossiers

- *Toutes les solutions pour réduire les frais généraux de votre cabinet*
- *Les SPFPL de pharmaciens : bientôt possibles ?*
- *Retour sur le Forum Pro Santé à Paris*

Où est Différence P4

- *Vos contacts en région*

Actu du Pôle Santé



Le Pôle Santé de Différence sera présent à la 2^{ème} journée du SNOF

Samedi 10 septembre 2011 à l'hôtel Hilton Paris Orly de 8h30 à 17h30

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE STAND ET PARTICIPEZ À NOS CONFÉRENCES

>> Les aspects juridiques : SEL - SCM - SCP - SISA

>> Réussir son installation en 2012, avec la participation du docteur Lionel Leroy

>> [Télécharger le programme](#)

Dossier

Suite à notre participation au Forum Pro Santé le 26 mai dernier, nous vous proposons un zoom sur les sujets traités lors de nos deux interventions.

- Les frais généraux dans les cabinets,
- les intérêts et pièges à éviter lors du choix de votre mode d'exercice.

Téléchargez nos supports complets en page 4 de ce numéro.

TOUTES LES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LES FRAIS GÉNÉRAUX DE VOTRE CABINET

L'objectif de notre atelier était de vous présenter des pistes de réflexion afin d'optimiser votre gestion au quotidien.

C'est en effet lors des périodes fastes qu'il convient de maîtriser ses frais généraux afin de se prémunir d'une éventuelle baisse de résultats.

➔ OPTIMISER VOTRE GESTION C'EST

1. DÉGAGER LES FRAIS PRÉPONDÉRANTS DE VOTRE ACTIVITÉ ET ESSAYER DE LES RÉDUIRE

Quelles sont les charges liées directement ou non à votre activité mais nécessaires au bon fonctionnement de votre cabinet ?

- Fournitures et matières consommables : fournitures de bureau, produits d'entretien.
- Prestations de services techniques : nettoyage, frais de blanchissage, maintenance informatique, sécurité, frais de repas...
- Frais financiers au travers de vos investissements et de leurs financements.
- Cotisations facultatives du professionnel de santé.

Comment les rationaliser au mieux ?

- Centraliser : éviter que les demandeurs soient les acheteurs.
- Vérifier, comparer et renégocier régulièrement les contrats.
- Faire des appels d'offre pour faire jouer la concurrence.

- Responsabiliser le personnel.
- Mettre en place des outils de suivi et d'analyse des charges (tableaux de bord, budgets, comparaison par rapport aux statistiques professionnelles).

2. DÉFINIR LE OU LES POSTES SUR LESQUELS VOUS POUVEZ AGIR

Lors de notre atelier, nous avons évoqué, plusieurs catégories de frais généraux.

Nous revenons dans cet article uniquement sur les frais de véhicules.

➔ EN MATIÈRE DE VÉHICULES

Quelle est, aujourd'hui la meilleure solution pour vous ?

- Recourir à un véhicule dédié en totalité à votre activité professionnelle.
- Déduire des frais réels : amortissement ou loyer plafonné à 9 ou 18 K€, assurance, entretien, carburant.
- Déduire des frais forfaitaires d'après un barème complet ou un barème carburant appliqué au kilométrage parcouru.
- Acheter votre véhicule au comptant ou à crédit, souscrire un contrat de crédit bail ou de location.

Comment trouver la bonne réponse ?

Les bons choix dépendent de l'analyse d'une situation propre à chacun d'entre vous.

Toutefois, quelques grandes lignes s'imposent :

Dossier

- Si le nombre de kilomètres professionnels est élevé ($\geq 15\,000\text{ km/an}$) ou si la puissance fiscale du véhicule est importante, le barème est plus avantageux car les indemnités kilométriques seront supérieures aux frais réels et déductibles de votre résultat fiscal sans être imposables à titre personnel.
 - Le crédit bail a un coût. Aussi faut-il comparer le coût total du véhicule en fonction du financement retenu et ne pas s'arrêter au taux de financement annoncé.
- Optimiser votre gestion, c'est appliquer cette démarche à un ensemble de frais généraux :
- votre loyer et vos charges locatives,
 - vos frais de repas,
 - vos frais de blanchissage,
 - vos cotisations sociales facultatives (contrat Madelin, épargne salariale)
- C'est aussi connaître la législation fiscale liée à votre activité.

Arcangela Napolitano - Créatis / anapolitano@creatisgroupe.com
Herbert Perrin - BDL / hperrin@bdl-valenciennes.fr

LES SPFPL DE PHARMACIENS : BIENTÔT POSSIBLES ?

Et voilà que l'été nous réserve une nouvelle apparition du monstre du Loch Ness SPF-PL.

Les SPF-PL reviennent en effet sur le devant de la scène au travers de la proposition de Loi FOURCADE qui modifie de nombreuses dispositions de la loi HPST. Parmi ces propositions, l'une porte sur l'article L.5125-17 qui concerne les modes d'exploitation d'une pharmacie d'officine.

Cet article serait complété par les deux alinéas suivants :

« Il peut être constitué entre personnes physiques ou morales exerçant la profession de pharmacien des sociétés de participations financières ayant pour objet la détention de parts ou d'actions de sociétés mentionnées au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine ne peuvent être composées que des membres exerçant leur profession au sein de la société d'exercice libéral ».

« Pour l'application de l'article 31-1 de la même loi, les parts ou actions des sociétés de participations financières de la profession libérale de pharmaciens d'officine ne peuvent être détenues que par des personnes exerçant leur profession au sein de la société d'exercice libéral dont

ladite société de participations financières détient les parts ou actions ».

Les SPF-PL devront être détenues par les pharmaciens exerçant dans la SEL faisant l'objet de la prise de participation.

Elles seront donc des outils d'optimisation fiscale principalement pour :

- Les pharmaciens achetant des parts sociales ou des actions d'une SEL (déductibilité des intérêts d'emprunt).
- Les pharmaciens soumis à l'impôt sur le revenu (notamment ceux exerçant en SNC) ayant des emprunts souscrits à titre personnel.

Ces dispositions ont été votées par le Sénat. Il reste à attendre le décret d'application.

Suite dans un prochain numéro.

Serge Laurent - GFE / slaurent@gfe06.com

VÉHICULES NT : Niche ou piège fiscal ?

Dossier

RETOUR SUR LE FORUM PRO SANTÉ

Le Pôle Santé de Différence était présent au 2e Forum Pro Santé organisé par les Echos, le 26 mai dernier au Palais des congrès à Paris.

Cette 2e édition qui était ouverte à tous les professionnels de santé, avait pour thème « Comment optimiser la gestion et le développement de votre cabinet ? »

Les spécialistes santé de Différence étaient présents pour rencontrer les professionnels de santé et répondre à toutes leurs questions sur :

- l'installation, l'association, le regroupement...
- la gestion patrimoniale,
- la gestion du personnel,
- l'optimisation de leur statut social,
- les solutions fiscales,

- la gestion quotidienne de leur cabinet.

Les interventions respectives de Marie-France Perrin (Capec), Serge Laurent (GFE) et Serge Zenou (Axiome) sur « EIRL, SARL, SEL... quels sont les réels intérêts et les écueils des différentes structures ? » et celle d'Herbert Perrin (BDL), Charles René Tandé (Cogest) et Arcangela Napolitano (Créatis) sur « Toutes les solutions pour réduire les frais généraux de votre cabinet » ont fait salle comble.

>> TÉLÉCHARGEZ NOS SUPPORTS

- [EIRL, SARL, SEL... quels sont les réels intérêts et les écueils des différentes structures ?](#)
- [Toutes les solutions pour réduire les frais généraux de votre cabinet](#)



Où est le pôle santé de Différence



Aliantis - Lyon

04 78 61 28 70
Annick de Vaujany - a.devaujany@aliantis.net

Axiome - Montpellier

Montpellier : 04 67 15 89 15
Serge Zenou - szenou@axiomeassociés.fr

Perpignan :

04 68 52 99 99
Pierre Palmade - pierre@palmade.fr

BDL

Cambrai : 03 27 82 27 11
contact@bdl-cambrai.fr

Saint-Amand Les Eaux : 03 27 48 00 44
contact@bdl-saintamand.fr

Valenciennes :

03 27 46 16 46
Arnaud l'Hermine - alhermine@bdl-valenciennes.fr
Herbert Perrin - hperrin@bdl-valenciennes.fr

CAPEC

Quetigny : 03 80 48 11 11
Auxerre : 03 86 51 42 21
Le Creusot : 03 85 55 10 37
Châlon : 03 85 99 10 32
Autun : 03 85 86 91 85
Marie-France Perrin - mfperin@capec.fr

COGEST - Schiltigheim

03 88 35 42 30
Charles-René Tandé - cr.tande@cogest.fr
Marilena Mattozza - m.mattozza@cogest.fr

Créatis - Paris

01 39 58 12 49
Aziliz Bodivit - abodivit@creatisgroupe.com

Créatis - Vichy

04 70 31 12 30
Arcangela Napolitano - anapolitano@creatisgroupe.com

SODAREX

Bordeaux : 05 56 69 62 72
Floirac : 05 56 67 48 10
Saint Médard en Jalles : 0 5 56 05 24 08
Cadillac : 05 57 98 02 50
Delphine Alton - dalton@sodarex.com

GFE

Nice : 04 93 72 42 00
Saint Laurent du Var : 04 92 12 59 99
Cagnes-sur-Mer : 04 93 20 20 63
La Trinité : 04 93 27 65 10
Serge Laurent - slaurant@gfe06.co